

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

015-211502547-DE_013_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_013_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8
Date de la convocation : 26/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Régis ANDRIEUX

Représentés : Stéphanie CUEILLE représentée par Nicolas LACHAZE

Absents et Excusés : Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX D IMPOSITION 2025

Catherine Maisonneuve, Maire de Veyrières, présente à l'Assemblée Municipale l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représenté, d'appliquer les taux d'imposition, au titre de l'exercice 2025, de la manière suivante :

- taxe foncière (bâti) : 33.97 %
- taxe foncière (non bâti) : 72.27 %
- taxe d'habitation : 15.24 %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE
Président de séance



Madame Marie-Pierre BABUT
Secrétaire de séance



DE_013_2025



COMMUNE : 254 VEYRIERES
ARRONDISSEMENT : 15 MAURIA
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MAURIA

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

axes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
axe foncière bâtie (TFB)	204 681	33,97	114,38	210 200	71 405	33,97	71 405
axe foncière non bâties (TFNB)	10 201	72,27	198,06	10 300	7 444	72,27	7 444
axe d'habitation (TH)	56 030	15,24	52,63	52 500	8 001	15,24	8 001
otisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

axe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				Total	86 850		

ide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

axes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
axe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
axe foncière non bâties (TFNB)	86 850 = 1,000000		
axe d'habitation (TH)	86 850		
otisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	54 993			41 882	0	0	-63 466	33 409

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	86 850	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	33 409	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	120 259
---	--------	---	--	--------	---	--	---------

A AURILLAC

Le 14 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
NATHALIE DESHAYES

Le

Pour la Préfecture,

11 AVR. 2025

Pour la Commune,



